



## DELIBERATION

2026/12

### PARTENARIAT AVEC LA FREDON ET LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AISNE POUR LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES

L'an deux mille vingt-six le 11 mars, à 10 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Rozoy sur Serre, au siège de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

**Conseillers en exercice** : 17, **Présents** : 6, **Représenté** : 4, **Votants** : 10

**Étaient présents** : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Thomas HENNEQUIN, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-Pierre PREVOT.

**Étaient représentés** : M. Vincent LAMOUREUX par M. Jean-Patrice LEJEUNE, M. Laurent MARLOT par Mme Adeline DUPONT, M. Gilles QUEILLE par M. Pierre DIDIER et M. Jean-Jacques THOMAS par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

**Étaient absents excusés** : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Patrick FEUILLET, M. Michel LANDERIEUX, Mme Christelle MAES et M. Thierry VERDAVAINE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

**Le secrétariat a été assuré par** : M. Patrick DUMON.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté interministériel du 6 avril 2007 relatif au contrôle des populations de ragondins et de rats musqués, la FREDON Hauts-de-France est chargée notamment de participer à l'organisation de la lutte contre le rat musqué et le ragondin.

La population des rongeurs aquatiques est en croissance depuis plusieurs années sur le territoire de la Thiérache avec pour conséquence des problèmes sanitaires et économiques importants.

Une action de régulation est proposée en partenariat avec la FREDON et la Fédération départementale des chasseurs de l'Aisne pour indemniser les piégeurs agréés à hauteur de 1,50 € par prise et 0,50 € par prise pour les agents des GIC pour le suivi administratif du dossier.

Le nombre de prise pour l'année 2026 est estimé à 5 000 prises à l'échelle de la Thiérache, réparties comme suit :

- Communauté de communes de la Thiérache du Centre : 1 750 prises, soit un coût prévisionnel de 3 500 €
- Communauté de communes des 3 Rivières : 1 750 prises, soit un coût prévisionnel de 3 500 €
- Communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise : 750 prises, soit un coût prévisionnel de 1 500 €
- Communauté de communes des Portes de la Thiérache : 750 prises, soit un coût prévisionnel de 1 500 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

**APPROUVE** la reconduction du dispositif de lutte contre les rongeurs aquatiques au titre de l'année 2026 ;

**VALIDE** les principes du partenariat avec la FREDON et la Fédération des Chasseurs de l'Aisne ;

**AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat correspondante ;

**PRECISE** que les crédits correspondants à ce projet figurent au BP 2026, aux chapitre et article correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Olivier GAMBRAYE

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En Sous-Préfecture le  
Et publication le

Secrétaire de séance

Patrick DUMON

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 002-200051118-20260311-2026\_12-DE